

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 23 septembre (23/09/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTES :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Robert POMAREDE, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

Madame LAFFINEUR est nommée secrétaire de séance.

28- 23 septembre 2021

**28. Vente de la maison sise 7 rue GUILLERAN À Monsieur Vincent GUILLAMAT et madame Cécile RIEU**

Rapporteur : Monsieur MOUILLERAC.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de France domaine en date du 29 juin 2021,

**Vu** la proposition d'achat de Monsieur Vincent GUILLAMAT et de Madame Cécile RIEU,

**Vu** le rapport des diagnostics techniques immobiliers avant-vente,

**Considérant** que la maison R + 1, de type F3, cadastrée section DK n°0106, d'une surface habitable de 84 m<sup>2</sup>, sans extérieur ni garage, sise 7 rue Guilleran, représente un intérêt pour les futurs acquéreurs,

**Considérant** que l'immeuble appartient au domaine privé communal et qu'il n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public,

**Considérant** l'opportunité de sortir ce bien du patrimoine immobilier de la commune afin notamment de rationaliser la gestion de son parc immobilier dans un contexte financier contraint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la vente de la maison cadastrée section DK n° 0106, sise 7 rue Guilleran, à Monsieur Vincent GUILLAMAT et Madame Cécile RIEU,

**DIT** que la surface au sol à acquérir sera de 61 m<sup>2</sup>,

**DIT** que la vente aura lieu au prix de quarante-cinq mille euros (45 000.00 €),

**DIT** que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte,

**DIT** que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte,

**CHARGE** l'office notarial Abel MAYLIE, sis 8 rue Saint-Théodard à Villebrumier (82370), choisi par l'acquéreur, d'établir l'acte correspondant,

**DIT** que la présente délibération aura une durée de validité de deux ans à compter de sa notification au demandeur. Passé ce délai et sans formalité, la délibération et le projet d'acte seront sans suite,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses représentants à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 24 Septembre 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ